



Conseil de
l'Union européenne

190455/EU XXVII.GP
Eingelangt am 24/06/24

Bruxelles, le 24 juin 2024
(OR. en)

10992/24

COPS 346
CIVCOM 155
MAMA 128
MOG 89
CSDP/PSDC 447
CFSP/PESC 898
PSC DEC 37
JAI 995
RELEX 803
EUBAM RAFAH 5

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ prorogeant le mandat du chef de la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EUBAM Rafah) (EUBAM Rafah/1/2024)

10992/24

RZ/sj/vvs

RELEX.1

FR

DÉCISION (PESC) 2024/...
DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du ...

**prorogeant le mandat du chef de la mission de l'Union européenne d'assistance
à la frontière au point de passage de Rafah (EUBAM Rafah)
(EUBAM Rafah/1/2024)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu l'action commune 2005/889/PESC du Conseil du 25 novembre 2005 établissant une mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EUBAM Rafah)¹, et notamment son article 10, paragraphe 1,

¹ JO L 327 du 14.12.2005, p. 28.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 10, paragraphe 1, de l'action commune 2005/889/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EUBAM Rafah), et notamment la décision de nommer un chef de mission.
- (2) Le 25 octobre 2023, le COPS a adopté la décision (PESC) 2023/2443², portant nomination de Mme Nataliya APOSTOLOVA en tant que chef de la mission EUBAM Rafah pour la période allant du 1^{er} novembre 2023 au 30 juin 2024.
- (3) Le 25 juin 2024, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2024/...³⁺, modifiant l'action commune 2005/889/PESC et prorogeant le mandat de l'EUBAM Rafah pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

² Décision (PESC) 2023/2443 du Comité politique et de sécurité du 25 octobre 2023 portant nomination du chef de la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EUBAM Rafah) (EUBAM Rafah/2/2023) (JO L, 2023/2443, 31.10.2023, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2023/2443/oj>).

³ Décision (PESC) 2024/... du Conseil du ... modifiant l'action commune 2005/889/PESC établissant une mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EUBAM Rafah) (JO L, ..., ELI: ...).

⁺ JO: veuillez insérer le numéro de référence de la décision figurant dans le document ST 10343/24 et compléter la note de bas de page correspondante.

(4) Le 11 juin 2024, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de proroger le mandat de M^{me} Nataliya APOSTOLOVA en tant que chef de la mission EUBAM Rafah pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le mandat de M^{me} Nataliya APOSTOLOVA en tant que chef de la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EUBAM Rafah) est prorogé pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Comité politique et de sécurité

Le président/La présidente